



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 817

Texte de la question

M. Dominique Baudis demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre pour remédier aux problèmes liés à l'insécurité auxquels sont confrontés, depuis de nombreuses années, les habitants des grandes villes. En ce qui concerne plus précisément Toulouse, métropole régionale de Midi-Pyrénées, on assiste à une recrudescence de l'insécurité dans l'ensemble des quartiers de la ville. Il faut souligner que les Toulousains sont confrontés tous les jours à la banalisation de la délinquance sous toutes ses formes (vols à la tire, vols à la roulotte, incendies de voitures) et, plus généralement, assistent à la dégradation des biens publics et privés. Ces infractions de plus en plus nombreuses créent chez les citoyens un grave sentiment d'insécurité et d'exaspération. De plus, très souvent des décisions judiciaires annulent, pour vice de forme, des procédures concernant des délinquants. Enfin, il faut souligner que certaines décisions de relaxe concernent des personnes notoirement connues des services de police. Ainsi, nombre de délinquants bénéficient d'une impunité totale, ce qui est très mal ressenti par la population, qui voit des délinquants majeurs, et un nombre de plus en plus imposant de délinquants mineurs, relâchés après leur garde à vue et revenir commettre leurs agressions et actes de vandalisme au sein de leur quartier. Il est inadmissible qu'une minorité de délinquants mettent en péril la sécurité des citoyens. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre, afin que les délinquants soient jugés et réparent les dommages qu'ils ont commis.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage ses préoccupations quant au développement du sentiment d'insécurité ressenti par les habitants des grandes villes, et notamment ceux de Toulouse. Elle relève cependant que les efforts conjugués de la police et de la justice permette de contenir cette délinquance : en effet, les statistiques font apparaître une baisse globale des vols à la tire (1 426 en 1993, 1 341 en 1996), des vols à la roulotte (11 895 en 1993, 8 752 en 1996), qui participent très largement au phénomène de la petite et moyenne délinquance. Il est cependant inquiétant de noter l'apparition des incendies de véhicules, phénomène récent qui n'est cependant pas propre à la région de Toulouse. La garde des sceaux souligne que l'action du parquet de cette ville porte notamment sur deux points : apporter une réponse judiciaire plus rapide et mieux adaptée et développer les mesures alternatives aux classements sans suite. Ainsi, pour apporter une réponse judiciaire plus efficiente, le parquet de Toulouse traite en temps réel la petite et moyenne délinquance, notamment celle imputable aux mineurs. De 1992 à 1996, les services chargés de ces procédures au parquet ont plus que doublé leur activité (2 151 procédures en 1992, 4 539 en 1996). Cette politique judiciaire s'accompagne d'une diligence particulière envers les individus réitérants qui font l'objet de poursuites quasi systématiques (le taux de poursuite s'élevant jusqu'à 85 %) aboutissant à des condamnations. Compte tenu des contraintes liées à l'encombrement de l'audience correctionnelle, le parquet oriente 20 % des procédures pénales vers la maison de justice et du droit du Grand-Mirail. Des mesures de réparation et de médiation y sont mises en oeuvre, répondant ainsi au souci de prévention de la récidive. La garde des sceaux rappelle que cette politique de prévention de la délinquance et plus généralement des crises urbaines a fait l'objet d'un important travail interpartenarial mené par le procureur de la République, le préfet et la

mairie de Toulouse qui a abouti à la signature d'un protocole officialisant la création de six « cellules prévention-sécurité » localisées dans les zones sensibles. Elle ne doute pas que ces actions menées conjointement permettront de pérenniser la stabilisation observée et d'améliorer encore la lutte quotidienne contre la délinquance urbaine et le sentiment d'insécurité que celle-ci engendre au sein de la population.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 817

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 octobre 1997

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2308

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3747